



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 06 décembre 2019

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	24	2	4	4

Pour	Contre	Abstention
26	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BODIN Pascal, CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LEFEBVRE Frankie, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, TERRIER Gilles

Suppléants avec voix délibérative : LEBLANC Christian

Membres ayant donné pouvoir : MUZETTE Thierry donne pouvoir à LENOBLE Monique, SUDRON Frédéric donne pouvoir à PERDUCAT Daniel

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : BIDAUD Jean-Michel, GANE Isabelle, LACOUTURIERE Michel

Absents : MENUCELLI Thierry, DUPUY Nathalie, ROGER Edouard, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

DELIBERATION

Délibération n° 88-2019 : Information sur les délibérations prises en bureau

Vu la délibération en date du 24 avril 2014 autorisant des délégations au Bureau Communautaire ;

Dans le cadre de ces délégations, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la décision de Bureau en date du 14 novembre 2019.

1- Extrait de la délibération 71-2019 : Attribution du marché : optimisation du schéma de collecte des déchets ménagers et assimilés et étude préalable à l'instauration de la tarification incitative

Monsieur Le Président rappelle au membre du Bureau Communautaire qu'il a été décidé d'inscrire au budget la réalisation d'une étude pour optimiser le schéma de collecte des déchets ménagers et assimilés et étudier l'instauration de la tarification incitative. Cette étude peut être financée par l'ADEME à hauteur de 60%.

Suite à la consultation par procédure adaptée, 5 cabinets d'étude ont fait une offre.

Considérant que l'analyse des offres s'est effectuée conformément aux règlements de la consultation, Monsieur le Président vous informe que le classement final des offres a conduit à retenir le cabinet d'étude suivant :

Terroirs & Communauté – 2194, route de St Etienne de Tulmont – 82 370 Saint Nauphary

Le montant du marché s'élève à 30 755 € HT.

Le plan de financement de cette étude s'établit comme suit

Optimisation du schéma de collecte des déchets ménagers et assimilés et étude préalable à l'instauration de la tarification incitative	
DESIGNATION DES DEPENSES	MONTANT HT
Réalisation de l'étude	30 755 €
TOTAL	30 755 €

Montant du financement public nécessaire pour le projet demandé :

Optimisation du schéma de collecte des déchets ménagers et assimilés et étude préalable à l'instauration de la tarification incitative		
DESIGNATION DES RECETTES	MONTANT	TAUX
ADEME	21 528,5 €	70 %
Autofinancement	9 226,5 €	30 %
TOTAL	30 755 €	100,00 %

Pour l'instant, les marchés ne sont pas attribués et l'opération n'est pas matériellement engagée ; A ce stade d'avancée du projet, il convient désormais de déposer officiellement la demande d'aide financière auprès de l'ADEME.

Vu le Code de la commande publique publié le 5 décembre 2018 au JO, entré en vigueur le 1 er avril 2019,
 Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,
 Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d' :

- VALIDER le projet d'étude et le plan de financement tels que présentés ci-dessus,
- AUTORISER Monsieur le Président à déposer la demande d'aide financière auprès de l'ADEME
- ATTRIBUER le marché pour l'optimisation du schéma de collecte des déchets ménagers et assimilés et étude préalable à l'instauration de la tarification incitative à la société Terroirs&Communauté pour un montant de 30 755 € HT
- AUTORISER Monsieur le Président à signer les pièces du marché et tout document s'y rapportant
- DIRE que les crédits sont prévus au Budget principal 2019

2 - Extrait de la délibération 72-2019 : Refacturation aux communes du logiciel CMAGIC

Dans le cadre de l'optimisation des bases fiscales, Monsieur le Président précise qu'il avait été convenu avec les communes que la Communauté de Communes achetait le logiciel CMAGIC (fourni par la société Firecore) pour l'ensemble des communes ayant décidé de participer à la démarche.

Il convient à présent de demander la participation de chaque commune correspondant aux frais d'accès pour la somme de 300 € / an.

Le contrat avec le cabinet Ecofinances ayant été conclu pour 1 an, renouvelable 3 fois, il sera demandé aux communes la somme de 300 € pour 2019 et au 1^{er} septembre des années 2020, 2021 et 2022.

Monsieur le Président rappelle que les frais de formations pour l'utilisation du logiciel ont été pris en charge dans le cadre de la formation du DIF élus pour un montant de 4 000 €.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d' :

- AUTORISER le Président à demander à chaque commune sa participation aux frais d'accès au logiciel CMAGIC sur la base de 300 € / an pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de :

- DE PRENDRE ACTE de ces deux décisions du Bureau.

ait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 16 décembre 2019

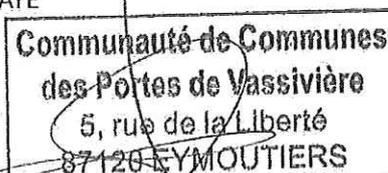
Le Président,
Jean Pierre FAYE

Le Président

16 DEC. 2019

Acte rendu exécutoire le :
Publié le :

16 DEC. 2019



Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20191212-DEL-88-2019-DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

087-248719353-20191212-DEL-88-2019-DE

087-248719353-20191212-DEL-88-2019-DE

087-248719353-20191212-DEL-88-2019-DE